Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Douet-Sauvage (le) - Tome II

Douet-Sauvage (le), modo **Sauvage**, c^ne^ de *Bierné.* — *G. de Ductu Salvagio,* 1107 (Cart. de Vendôme, t. II, p. 182). — *T. de Dulteo Salvagio,* 1110 (Cart. du Ronceray, p. 231). — *G. de Ductu Silvestri,* XII^e^ s. (Cart. du Geneteil, p. 98). — *G. de Ductu Salvagii,* 1120 (Ibid.). — *F. de Ductu Salvatico,* XII^e^ s. (Cart. du Ronceray, p. 109). — *P. de Doilt-Salvage,* v. 1200 (Arch. de M.-et-L., H. 1079). — *H. dou Doet-Sauvage,* 1293 (Cart. de Champagne). — *Douet-Sauvage,* en la paroisse de Bierné ; — *Les fiefs, justice, domaine du Douet-Sauvage,* 1414. — *La vairie et justice du Douet-Sauvage,* 1453 (Aveux de Château-Gontier). — Outre le domaine et fief principal, on mentionne aussi en 1412 deux fiefs volants ; l'un s'étendant en Bierné, Argenton, Azé, vassal de Château-Gontier ; l'autre dit de Saint-Michel, et précédemment de Fouilloux, s'étendant en Saint-Michel-de-Feins et Courtillé, mouvant de Daon.

La famille de chevalerie qui porta ce nom du XI^e^ au XIII^e^ s., était très répandue ; mais, comme les personnages connus ne sont mentionnés que comme témoins dans des actes disséminés, ils n'ont entre eux aucun lien clairement indiqué. S'il reste au Douet-Sauvage quelque monument témoin de cette époque de féodalité primitive, c'est la motte ceinte de fossés. Les bâtiments, quoique en partie anciens, ne dépassent pas le XV^e^ s. — Jean de Landivy, mari de Jeanne de Quatrebarbes, 1340, et Jean de Landivy, mari de Marguerite de la Macheferrière, 1370, 1402, reçoivent des aveux comme seigneurs du Douet-Sauvage. Le domaine, pendant plusieurs siècles, est ensuite divisé en trois lots égaux attribués en 1414 à Jean d'Ingrandes, Jean de Scépeaux et Guillaume de Launay, tenus chacun pour leur tiers à un mois de garde, avec chevaux et armes et trente-deux hommes à pied armés selon leur état, au château de Château-Gontier. Jean de Scépeaux céda sa part, en 1459, à Jean de Brée pour s'acquitter de 80 ℔ de rente qui avaient été promises audit de Brée, marié à Jeanne de Scépeaux, sa tante. Jean de Brée, 1472, Gilles de B., 1524, héritèrent de cette partie du domaine, vendue en 1559 par Lancelot de Brée à Jacques Gaultier, écuyer, sieur de l'Aunay, dans la famille duquel elle resta. Jean Gaultier de Brûlon en rend aveu en 1669. Mais une autre part appartenait à Élisabeth de Fleurville, veuve de Jean Bonvoisin en 1573 et de Jean du Coudray, 1606, 1612, demeurant au logis de Fontenelle en Loigné, et ayant pour héritière présomptive Renée de Bonvoisin, veuve de Lancelot de Quatrebarbes. Les seigneurs d'Ingrandes avaient conservé leur tiers du Douet-Sauvage en 1669.

Arch. de la M., E. 69, p. 215 et 2415-2418. — Arch. nat., P. 337/2, 338, 358/2, 773/94. — *Bull. hist. de la M.,* t. XIII, p. 263-264 ; t. XV, p. 273-274.